2025

Mécanismes de soutien aux étudiants exilés dans l'enseignement supérieur

FRANCE

Anthippi Potolia et Fernanda Fiallos

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

Ce projet a été financé avec le soutien du **programme Erasmus+** de l'Union européenne.

Fiche d'information

Numéro du projet	2022-1-FR01-KA220-HED-000087334
Acronyme du projet	AGILE
Titre du projet	Higher Education Resilience in refugee crises: forging social inclusion through capacity building, civic engagement and skills recognition
Titre du document	Mécanismes de soutien aux étudiants exilés dans l'enseignement supérieur : France
Paquet de travail	WP5
Date de soumission	10/03/2025
Graphiste	Ioanna Tsakarelou, Web2Learn
Auteur(s)	Anthippi Potolia, Fernanda Fiallos
Réviseurs	Léa Meunier, Linda Lawrance
Statut de la version	Finale
Approuvé par	Silvia Melo-Pfeifer (Univ. Hambourg)
Résumé	Dans ce document, nous présentons les mécanismes de soutien aux étudiants exilés dans les établissements d'enseignement supérieur en France, d'après les réponses recueillies dans le cadre d'une enquête par questionnaire en ligne auprès de ces établissements. L'analyse mentionne également les difficultés les plus courantes rencontrées par les établissements dans leur travail avec ce public spécifique, ainsi que leurs suggestions pour un travail plus durable et continu.
Liste de mots-clés	Mécanismes de soutien, reconnaissance des compétences, renforcement des capacités, engagement civique, défis institutionnels, durabilité institutionnelle.
Droit d'auteur	Licence Creative Commons 4.0 International
Niveau de diffusion	Public
Veuillez citer comme suit	Potolia, A., Fiallos, F. (2025). *Mécanismes de soutien aux étudiants exilés dans l'enseignement supérieur : France*. Consortium AGILE.
URL :	https://agileproject-erasmus.eu/ (section " Résultats ")

Consortium

UNIVERSITÉ PARIS 8 DES CRÉATIONS	Université Paris 8 (UP8)	France
Université BORDEAUX MONTAIGNE	Université Bordeaux Montaigne (UBM)	France
Web2Learn Open. social learning	Web2Learn (W2L)	Greece
University of Ljubljana	University of Ljubljana (UL)	Slovenia
FUNDACJA REKTORÓW POLSKICH	Polish Rectors Foundation (PRF)	Poland
LVIV POLYTECHNIC	Lviv Polytechnic National University (LPNU)	Ukraine
UH Universität Hamburg DER FORSCHUNG | DER LEHRE | DER BILDUNG	University of Hamburg (UH)	Germany
ktu 1922	Kaunas University of Technology (KTU)	Lithuania

Historique de la révision

Version	Date	Révisé par	Raison
V0.2	14/02/2025	Silvia Melo-Pfeifer, Fernanda Fiallos	Contenu et mise en page
V0.3	05/04/2025	Fernanda Fiallos, Léa Meunier, Anthippi Potolia	Traduction et relecture interne
V0.5	10/03/2025	Fernanda Fiallos, Léa Meunier, Anthippi Potolia	Publication

Déclaration d'originalité :

Ce document contient des travaux originaux non publiés, sauf indication contraire. La reconnaissance du matériel précédemment publié et du travail d'autres personnes a été faite par le biais d'une citation appropriée, d'une citation ou des deux.

Avis de non-responsabilité :

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Ce document n'engage que son auteur et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Table des matières

Liste des abréviations 5

Liste des figures 5

Liste des tableaux 6

Résumé 7

1. **Introduction** 9

2. **Résultats** 12

2.1 Reconnaissance des compétences 12

2.2 Renforcement des capacités 15

2.3 Engagement civique 20

3. **Aperçu de la situation** 22

4. **Suggestions** 26

5. **Conclusion** 29

6. **Références** 31

Auteurs 33

Liste des abréviations

Le tableau suivant présente par ordre alphabétique les acronymes utilisés dans ce document.

Abréviations	Description
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DELF	Diplôme d'études en langue française (DELF)
ECTS	European Credits Transfer System / Système de transfert et d'accumulation de crédits
EES	Établissement d'Enseignement Supérieur
ENIC-NARIC	European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres
ES	Enseignement Supérieur
EUF	Entraide Universitaire Française
FEI	France Éducation International
LIEnS	Lieux et Instants d'échanges solidaires
MEnS	Migrants dans l'Enseignement Supérieur
UE	Union européenne
UEE	Union des Étudiants Exilés
UNiR	Universités et Réfugié.es
VAPP	Validation de l'expérience professionnelle et personnelle
WP	Work Package (Lot de travail)

Liste des figures

Image 1 13
Image 2 13
Image 3 14
Image 4 15
Image 5 16
Image 6 18
Image 7 20
Image 8 21
Image 9 21
Image 10 23

Liste des tableaux

Tableau 1 9
Tableau 2 17

Résumé

Dans ce document, nous présentons les mécanismes de soutien aux étudiants réfugiés[1] dans les établissements d'enseignement supérieur en France, selon les réponses recueillies dans le cadre d'une enquête en ligne auprès de ces établissements. Les domaines couverts par l'enquête concernent la reconnaissance des compétences, le renforcement des capacités et l'engagement civique. L'analyse mentionne également les difficultés les plus courantes rencontrées par les établissements dans leur travail avec ce public spécifique, ainsi que leurs suggestions pour un engagement plus durable et continu. Dans ce contexte national particulier, alors que les dimensions de la reconnaissance des compétences et du renforcement des capacités semblent avoir déjà été développées et mises en œuvre dans les universités interrogées, des lacunes subsistent en termes de mise en œuvre des mécanismes d'engagement civique.

Le projet AGILE

Cette publication est le résultat du projet AGILE ("Higher education resilience in refugee crises : forging social inclusion through capacity building, civic engagement and skills recognition", http://www.agileproject-erasmus.eu/), financé par l'UE, dont l'objectif est d'accroître la résilience des systèmes d'enseignement supérieur pour répondre aux besoins actuels des réfugiés grâce à la participation sociale et à la reconnaissance des compétences. Le projet AGILE vise à enrichir les programmes d'enseignement supérieur en proposant de nouvelles conceptions pédagogiques qui encouragent les actions locales et numériques dans les environnements d'apprentissage formels et informels.

Le projet est coordonné par l'Université Paris 8. Le consortium est composé de six universités (Université Paris 8, Université Bordeaux Montaigne, Université de Hambourg, Université de Ljubljana, Université nationale polytechnique de Lviv, Université de technologie de Kaunas), d'un groupe de réflexion (Fondation des recteurs polonais) et d'un partenaire commercial (Web2Learn) spécialisé dans les systèmes de reconnaissance ouverts et l'apprentissage social.

[1] Dans ce rapport, nous ferons référence aux étudiants en tant qu'exilés ou réfugiés.

1. Introduction

1. Introduction

Ce rapport a été conçu dans le cadre du Work Package 5 (WP5) du projet AGILE, intitulé "Implementation of Intervention at European universities offering refugee education" (Mise en œuvre d'interventions dans les universités européennes offrant une formation aux réfugiés). Ce WP avait pour objectif spécifique “d'utiliser l'innovation numérique, la participation sociale et l'évaluation de l'impact pour construire une coopération académique-société forte pour la résilience et la durabilité des universités" (comme indiqué dans la description du projet AGILE). Il s'est plus particulièrement concentré sur l'impact des crises de réfugiés sur les systèmes d'enseignement supérieur (ES) européens afin d'en tirer des leçons et de prendre des mesures pour accroître la résilience des établissements d'enseignement supérieur (EES) en Europe pendant les crises de réfugiés à l'avenir.

Afin d'atteindre notre objectif, le consortium AGILE a créé un questionnaire qui a été rempli par les acteurs de l'ES dans les pays membres du projet. Après avoir été produit en français (par l’université Paris 8, l’université Bordeaux-Montaigne et l’université de Hambourg), le questionnaire a été traduit en anglais et dans les langues nationales des partenaires impliqués dans le projet AGILE. La mise en œuvre en ligne a été effectuée par le biais de l'outil d'enquête UESurvey[2] dans les différentes langues. Les groupes cibles ont ensuite été contactés par les coordinateurs nationaux d'AGILE et invités à répondre au questionnaire dans l'une des langues du projet. Un maximum de quatre réponses de quatre parties prenantes différentes par institution était autorisé.

Le questionnaire était structuré en trois parties (tableau 1) : la reconnaissance des compétences, le renforcement des capacités et l’engagement civique. Il comprenait des questions ouvertes et fermées. La longueur de chaque partie était variable.

Section	Description
Reconnaissance des compétences	8 questions concernant les mécanismes et les outils développés par les universités pour reconnaître les compétences acquises antérieurement (académiques, linguistiques ou autres) et les défis liés à leur mise en œuvre institutionnelle.
Renforcement des capacités	8 questions sur les mécanismes et les outils développés par les établissements pour soutenir les étudiants exilés avant, pendant et après leur vie universitaire dans les établissements d'accueil. Il comprenait également des réponses relatives aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces mécanismes et outils par le personnel de l'université. Dans ce questionnaire, le renforcement des capacités vise donc à la fois les étudiants et le personnel.
Engagement civique	7 questions sur la manière dont les universités encouragent et soutiennent les étudiants exilés à participer à la vie universitaire, civique et communautaire.

Tableau 1. Structure du questionnaire.

[2] Lien vers le questionnaire :
https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/b7e84f26-2118-97df-fa2d-d1ccacd65fe2
Lien général vers la plateforme : https://ec.europa.eu/eusurvey/home/welcome/runner

Le questionnaire a été introduit par un court texte soulignant le contexte et les objectifs de l'enquête ainsi que le cadre règlementaire de la protection des données :

> "Ce questionnaire, conçu dans le cadre du projet Erasmus+ Agile, vise à recueillir des informations sur les stratégies et les pratiques mises en place dans votre université. pour soutenir les étudiants exilés et faciliter leur accueil et leur intégration, tant sur le plan académique que sociolinguistique : reconnaissance de leurs compétences, renforcement des capacités du personnel et des infrastructures universitaires, soutien à l'engagement civique des étudiants.
>
> Ce questionnaire s'adresse aux responsables et coordinateurs des cours d'apprentissage du français (D.U. Passerelle en France), aux vice-recteurs/présidents chargés des relations internationales, aux responsables du service de la vie de campus, aux personnes chargées de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), et à toute personne travaillant dans un établissement d'enseignement supérieur chargé de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants exilés".

Nous avons obtenu un total de 141 participations, réparties comme suit : 38 réponses de Pologne, 35 réponses de France, 27 réponses d'Allemagne, 21 réponses d'Ukraine, 7 réponses de Grèce et de Slovénie, et 6 réponses de Lituanie.

Dans le cas de la France, les participants potentiels dans les EES ciblés par le biais de différents réseaux, tels que le réseau MEnS, ont d'abord été contactés en décembre 2024 puis en janvier et février 2025 (rappels). Les courriels ont été envoyés directement au personnel des EES chargé de soutenir les étudiants exilés, en leur demandant de faire circuler le questionnaire auprès d'autres collègues de leur établissement également impliqués dans l'accueil et le soutien des étudiants réfugiés.

Pour rappel, le réseau MEns, fondé en 2017, a pour objectif de "mettre en œuvre des actions visant à favoriser l'intégration universitaire des personnes exilées". Dans cette optique, le réseau MEnS a mis en place un diplôme universitaire, appelé D.U. Passerelle, permettant aux étudiants réfugiés de reprendre leurs études en France tout en accédant à des bourses sur critères sociaux. Le réseau s'est également rapproché du Collège de France, dans le cadre du programme PAUSE, qui œuvre pour l'accueil et l'emploi des chercheurs en exil. En 2025, le réseau MEnS compte 42 diplômes Passerelle, 56 établissements membres, 11 partenaires institutionnels et 12 associations membres. Les 42 Diplômes Passerelle accueillent chaque année 1 800 étudiants exilés.

Notre questionnaire a obtenu 35 réponses de France issues de 26 universités françaises différentes (14 universités situées en région et 12 situées en région Ile-de-France). Les réponses, rédigées en français et en anglais (même si le questionnaire était en français), furent données principalement par des coordinateurs du D.U. Passerelle, des professeurs de français langue étrangère et des services des relations internationales. Le statut des répondants à notre questionnaire induit une connaissance spécialisée et précise des réalités locales dans lesquelles ils travaillent. Nous soulignons que ces réponses représentent 26 universités en France, soit environ 35% de l'ensemble des universités françaises (France Universités, 2024).

Dans ce rapport, nous ne présentons que les réponses obtenues dans le contexte de la France. Toutes les réponses ont été anonymisées. Pour voir les réponses des autres pays et obtenir une vue d'ensemble sur les réponses de tous les membres d'AGILE, nous renvoyons le lecteur à tous les rapports du consortium d'AGILE disponibles à l'adresse suivante : https://agileproject-erasmus.eu/ (section : Résultats)

2. Résultats

2. Résultats

2.1 Reconnaissance des compétences

La première question du questionnaire était : "Votre université dispose-t-elle de procédures de reconnaissance des qualifications acquises par les étudiants exilés avant leur arrivée dans le pays d'accueil ?" Sur 35 réponses, 24 répondants ont indiqué que leur établissement dispose de procédures de reconnaissance des qualifications antérieures des étudiants réfugiés, 9 participants ont répondu par la négative et 2 répondants ont indiqué qu'ils ne savaient pas. Ces procédures sont principalement liées à la reconnaissance des diplômes étrangers (19 réponses). 14 établissements ont déclaré disposer d'une plateforme pour les candidatures spécifiques des étudiants réfugiés. 11 déclarent mener des entretiens avec les candidats et 6 établissements déclarent avoir des procédures de test. Certains de ces mécanismes sont présents de manière concomitante, les universités déclarant un à quatre mécanismes de reconnaissance des qualifications antérieures.

Pour mieux comprendre ces résultats, il faut rappeler que la France est signataire de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne, 1997, Conseil de l'Europe et UNESCO, 2017), dont l'article 7 stipule que :

> *"Chaque Partie prend toutes les mesures possibles et raisonnables, dans le cadre de son système éducatif et conformément à ses dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires, pour mettre au point des procédures permettant d'évaluer équitablement et rapidement si les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés remplissent les conditions requises pour accéder à l'enseignement supérieur, à des programmes d'enseignement supérieur complémentaire ou à des activités professionnelles, même dans les cas où les qualifications obtenues dans l'une des Parties ne peuvent être prouvées par des documents probants (p. 9)."*

Il appartient donc à chaque établissement de mettre en place des systèmes d'évaluation du niveau universitaire (éducatif) et/ou linguistique des étudiants exilés qui n'ont pas leur diplôme, ce qui ne doit en aucun cas bloquer leur inscription. Ce texte peut permettre (pas toujours, nous en sommes conscients) d'appuyer la demande au nom des étudiants. Il est également possible de se tourner vers la procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

À la question "Les étudiants exilés qui s'inscrivent aux différents cours de votre université poursuivent-ils leurs études là où ils les ont laissées, ou doivent-ils généralement redoubler une ou plusieurs années ?", à part un participant qui a déclaré ne pas savoir, 4 participants ont déclaré que les étudiants pouvaient continuer dans l'année/le niveau qu'ils avaient acquis avant de quitter leur(s) pays et 6 participants ont expliqué que les étudiants réfugiés devaient généralement redoubler une ou deux années, tandis que les participants restants ont déclaré que cela dépendait. Les raisons invoquées par les répondants qui ont déclaré "cela dépend" sont très diverses, mais elles sont généralement liées à ce qui suit :

- le niveau de compétence linguistique (les étudiants doivent avoir au moins un niveau B2 en

français),
- les spécificités disciplinaires,
- les spécificités de la transition Bachelor-Master,
- le programme et l'organisation du cours dans l'université d'accueil,
- les points de crédit déjà acquis qui peuvent être reconnus par les centres ENIC-NARIC France)

Les aspects importants à prendre en compte lors de la reconnaissance des compétences acquises précédemment sont les suivants :

- L'université d'origine est-elle reconnue en France en tant qu'établissement d'enseignement supérieur ?
- Le diplôme de l'université d'origine est-il reconnu en France ?

En ce qui concerne les conditions requises pour qu'un étudiant réfugié puisse s'inscrire dans une université française, la figure 1 ci-dessous montre la répartition des réponses :

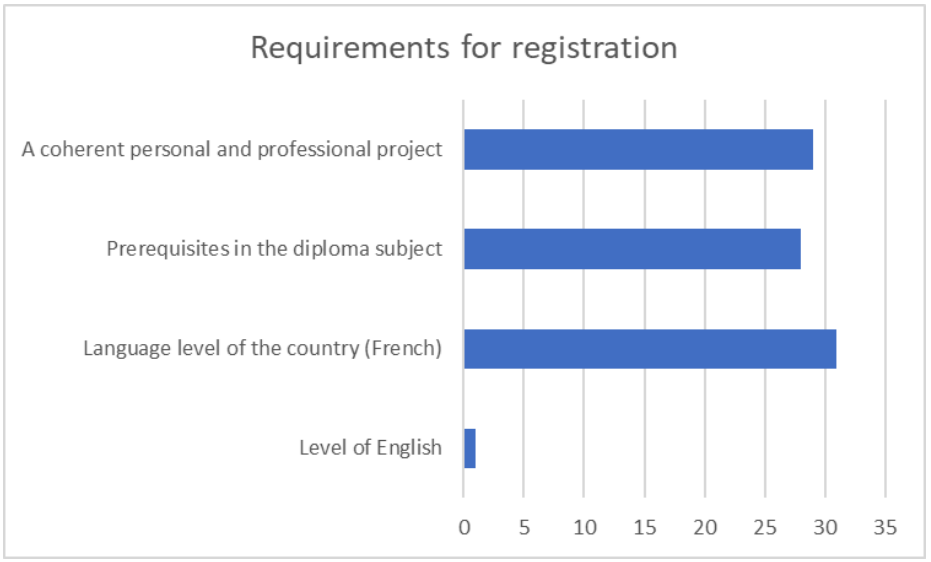

Figure 1. Conditions d'inscription dans les universités françaises.

Comme nous pouvons le constater, les compétences linguistiques jouent un rôle important dans le processus d'inscription. 31 participants ont déclaré que la reconnaissance de ces compétences linguistiques (en français) se fait par le biais d'un diplôme ou d'un certificat de langue, généralement le Diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2, délivré par France Education International (FEI)[3].

[3] FEI est l'opérateur public chargé du diplôme DELF pour le ministère français de l'Education nationale et de la Jeunesse. Le centre ENIC-NARIC France est également rattaché à FEI.

Pour ce qui est de la reconnaissance des compétences acquises en dehors de l'université, la figure 2 montre la répartition des réponses :

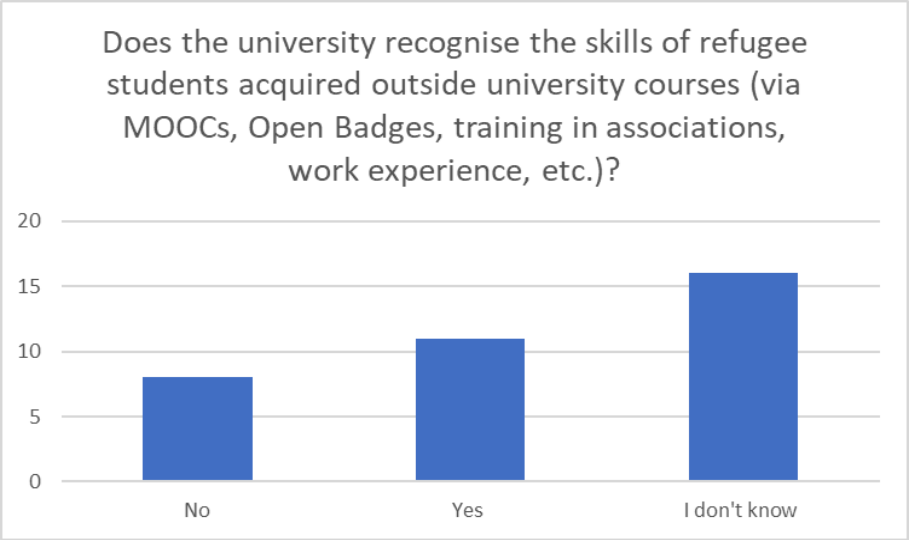

Figure 2. Reconnaissance des compétences acquises en dehors de l'université.

Sur 35 réponses, seules 11 reconnaissent les compétences des étudiants réfugiés acquises en dehors des cours universitaires. Pourtant, en 2012, le Conseil de l'Europe a souligné la valeur de la validation de l'apprentissage non formel et informel pour promouvoir l'employabilité et la mobilité, en particulier pour les personnes défavorisées sur le plan socio-économique et les personnes peu qualifiées. Le Conseil de l'Europe a invité tous les pays de l'UE à mettre en place des systèmes de validation qui permettraient aux individus d'obtenir des qualifications reconnues sur la base de l'apprentissage non formel ou informel. Les résultats obtenus à cette question montrent la nécessité de créer des systèmes de reconnaissance de l'apprentissage non formel dans les EES français.

La figure 3 montre que des difficultés sont rencontrées par la plupart des institutions qui ont répondu à notre questionnaire sur la reconnaissance des compétences des étudiants exilés.

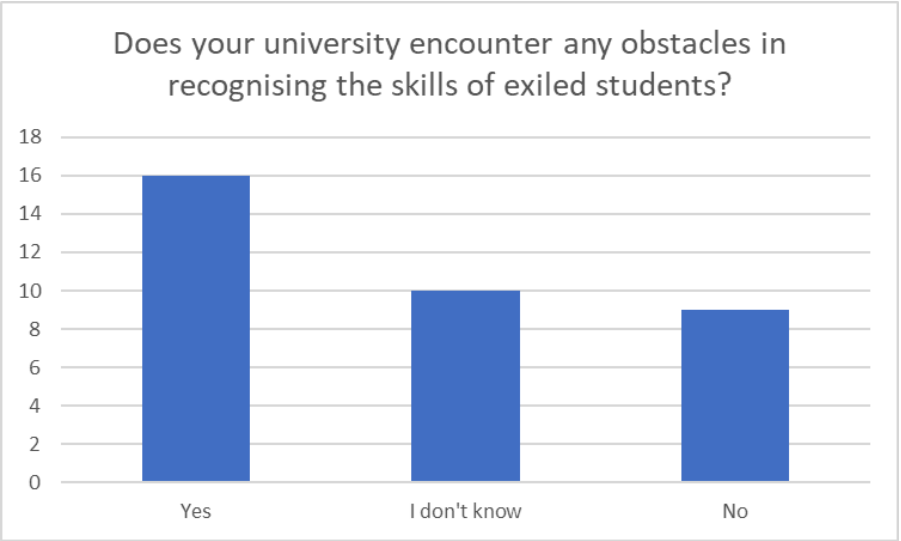

Figure 3. Votre université rencontre-t-elle des obstacles dans la reconnaissance des compétences des étudiants exilés ?

Ces difficultés sont très diverses, mais elles sont généralement liées à une documentation incomplète en raison de l'absence et/ou de la perte de documents (généralement en raison de scénarios de guerre).

> *"Absence de documents sur lesquels s'appuyer pour évaluer le niveau du candidat".*

D'autres fois, comme le déclare un répondant : "Reconnaître des compétences qui ne font pas partie d'un parcours académique", cela représente un obstacle parce qu'elles sont difficiles à prouver.

2.2 Renforcement des capacités

Comme le montre la figure 4 ci-dessous, lorsqu'on les interroge sur la formation à l'accueil des étudiants réfugiés, la plupart des établissements ne proposent pas de cours ou de sessions de formation pour préparer leur personnel.

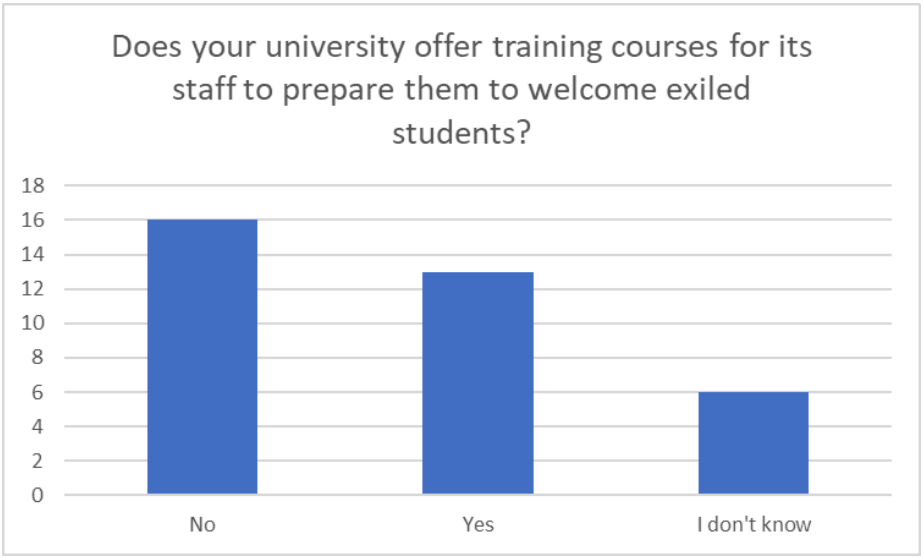

Figure 4. Cours de formation pour le personnel.

Les résultats nous montrent que 16 participants ont déclaré que leur établissement ne proposait pas de cours de formation au personnel pour le préparer à accueillir les étudiants exilés. En revanche, 13 participants ont donné une réponse positive. D'après les réponses des participants, Trois établissements proposent des formations en partenariat avec le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS), l'un d'entre eux a précisé que ;

> "Nous sommes membres du réseau français MEnS (Migrants dans l'Enseignement supérieur) qui propose des formations spécifiques pour le personnel administratif et enseignant. Nous disposons également d'un bureau spécifique pour les étudiants en exil à la Direction des relations internationales, avec un personnel administratif dédié."

D'après les informations présentées sur le site Internet du réseau MEnS, les thèmes de ces formations sont généralement liés à l'interculturalité mais aussi à des procédures administratives telles que le droit d'asile, les droits des étudiants exilés, l'orientation professionnelle, la reconnaissance des compétences, et le déclassement académique et social des étudiants exilés.

En ce qui concerne les mécanismes de soutien spécifiques destinés à aider les étudiants exilés à s'adapter à la culture et à l'environnement universitaires français, la figure 5 présente cinq instruments de soutien liés aux langues, à l'administration et à la vie universitaire.

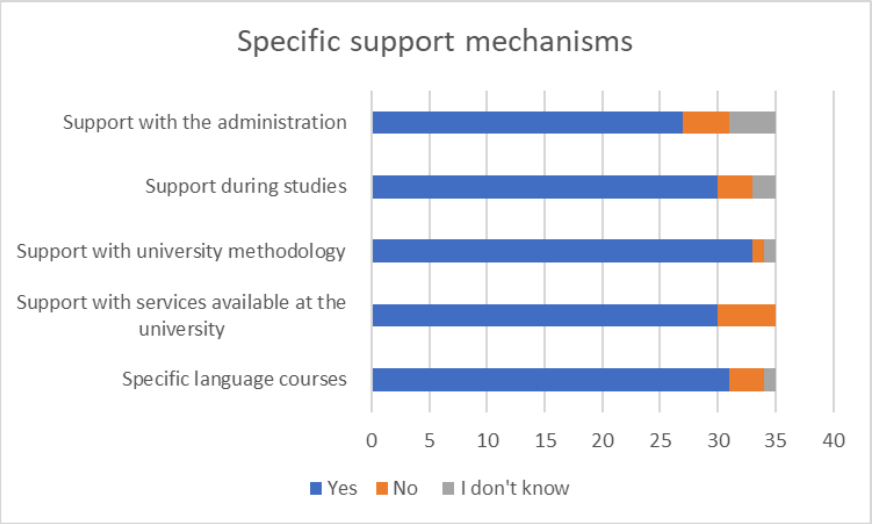

Figure 5. Mécanismes de soutien spécifiques liés à la vie universitaire.

La plupart des services sont destinés aux étudiants internationaux (c'est-à-dire ceux qui participent à des programmes de mobilité internationale, les étudiants Erasmus et les étudiants exilés). D'après les réponses fournies par les participants, les étudiants exilés ont accès à une gamme de services d'appui conçus pour les aider à se repérer tout au long de leur parcours dans la vie universitaire. Dans certaines universités, la Direction des Relations Internationales met en place un Service/Personne de contact pour les étudiants exilés. Dans d'autres, le bureau d'accueil international et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) assistent tous les étudiants étrangers en matière d'inscription, d'assurance, de logement et de bourses. En outre, l'un des participants a expliqué que le Bureau d'accueil international de son établissement fournit des conseils dans le cadre d'un programme spécial appelé "Colibri"[4] pour les étudiants exilés qui souhaitent étudier avant de s'inscrire à l'université.

Le Bureau d'accueil international offre des services aux étudiants internationaux, y compris les étudiants exilés. Parallèlement, le personnel du DU Passerelle est chargé de soutenir les étudiants exilés inscrits dans ce programme. Par ailleurs, il existe parfois des partenariats avec des associations spécialisées dans l'accueil des étudiants réfugiés (par exemple : SILLAT[5] , ex UEE - Union des *Étudiants Exilés,* ou UNiR - Universités *et Réfugié*.es). Ces associations fournissent aux étudiants exilés une assistance dans les formalités administratives, proposent des stages et des informations sur la manière de participer à des activités culturelles et/ou artistiques.

Il est important de noter que, selon les universités, les étudiants internationaux sont le plus souvent gérés et accueillis par le Service des relations internationales, alors que les étudiants exilés sont gérés par le service de la Vie de Campus. Ce point est intéressant car il signifie que les étudiants exilés, une fois inscrits à l'université, ne serait-ce que pour apprendre la langue française, sont considérés comme des étudiants à part entière.

D'après les réponses fournies, 30 participants (représentant 20 universités) ont déclaré fournir des mécanismes de soutien pendant la période d'études. En effet, les étudiants exilés bénéficient d'une variété de services de soutien académique, social et administratif visant à favoriser leur intégration et leur réussite.

[4] Université Grenoble Alpes.
[5] SILLAT signifie "ponts", "liens" ou "force" dans différentes langues. Source : https://sillat.fr

Le tableau 2 résume l'aide apportée telle que rapportée dans le questionnaire :

Type de soutien	**Exemples**
Soutien financier	• Programmes de bourses pour les étudiants exilés (exonération des frais de scolarité, aide sociale, logement, tickets d'alimentation, articles d'hygiène, etc.) <u>Organismes chargés des bourses d'études</u> : • CROUS • Bureau des bourses universitaires : suivi du parcours universitaire des étudiants boursiers. Ce bureau est chargé des demandes d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription à l'université • L'Entraide Universitaire Française (EUF)
Soutien académique et soutien au corps enseignant	• Programmes de tutorat spécifiques à une discipline • D.U. Passerelle (cours de français, mentorat et conseils) • Programmes et initiatives de mentorat au sein des facultés. Par exemple, une université a proposé le dispositif LIEnS (Lieux et Instants *d'échanges solidaires*). Il vise à promouvoir l'utilisation de la langue française, à partager des moments de vie avec des étudiants en exil et à créer des liens pour les aider à s'intégrer dans la vie universitaire
Soutien à la vie académique	• Le service des relations internationales, le bureau d'accueil et le CROUS qui assure le soutien administratif et l'orientation • Organisations et initiatives étudiantes, y compris les groupes d'interprètes et les programmes de tutorat
Soutien supplémentaire	• Programmes de parrainage pour aider les étudiants à s'intégrer dans la vie universitaire • Conseils juridiques pour les étudiants ayant besoin d'aide sur des questions administratives ou de résidence • Conseils et ateliers portant sur les défis académiques et personnels (avec un travailleur social) • Service de médecine préventive

Tableau 2. Mécanismes de soutien aux étudiants exilés pendant leurs études dans les universités françaises.

À la question de savoir s'il existe un système pour accueillir les étudiants exilés et leur présenter les différents services de vie étudiante disponibles dans l'université, 31 participants (représentant 21 universités) ont répondu par l'affirmative.

En ce qui concerne les services proposés aux étudiants exilés par ce système, la figure 6 montre leur fréquence selon les 31 participants. D'après le nombre d'éléments rapportés, il est possible d'affirmer que la plupart des établissements d'enseignement supérieur proposent une offre combinée de programmes d'information sur plusieurs services disponibles à l'université.

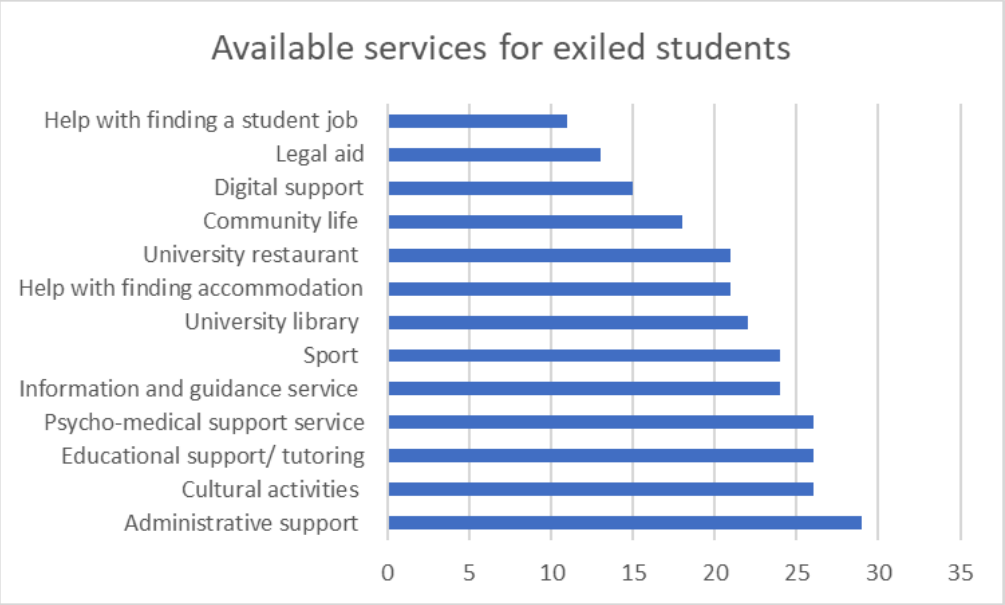

Figure 6. Services disponibles pour les étudiants en exil.

Il convient de noter que les services couverts par ce programme sont disponibles pour les autres étudiants (tels que les bibliothèques et les restaurants universitaires) et sont également mis à la disposition des étudiants exilés. Les services d'aide administrative, les services psycho-médicaux, les activités culturelles et sportives sont assurés dans la majorité des EES français ayant participé à notre enquête. Les services spécifiques, liés à l'aide juridique, à l'aide à la recherche d'un emploi étudiant et à l'accompagnement sont moins fréquemment cités par les participants. Ces services répondent à certains des besoins exprimés par les étudiants exilés qui ont participé au questionnaire AGILE pour les étudiants exilés (Melo-Pfeifer, Brinkmann & Gerwers, 2023).

Concernant la question : "Votre université rencontre-t-elle des obstacles dans la mise en place de systèmes de soutien aux étudiants exilés ?", 11 participants ont déclaré ne rencontrer aucune difficulté. Les autres participants ont fait référence à plusieurs contraintes, en particulier : financières (18 réponses), liées aux ressources humaines (16 réponses), organisationnelles (4 réponses), et politiques (3 réponses). Un participant a fourni un témoignage individuel sur d'autres difficultés :

> "La situation administrative précaire de nombreux étudiants exilés fait qu'ils n'ont pas accès à un certain nombre de services aux étudiants (logement, bourses, etc.)".

Ces informations révèlent que les structures et les mécanismes de soutien sont confrontés à plusieurs défis pour répondre aux besoins des étudiants exilés, notamment sur le plan financier et administratif.

La dernière question de cette section portait sur les mécanismes de suivi mis en place par les universités après la fin des études. 20 participants (représentant 14 universités) ont déclaré qu'ils ne disposaient pas encore de ces mécanismes et structures de suivi, et 9 participants ont

répondu positivement. 6 participants ont choisi l'option "Je ne sais pas".

Cela signifie que la plupart des universités n'ont pas de politique de suivi des étudiants, alors qu'elles ont beaucoup investi dans l'accompagnement initial des étudiants. De plus, comme la plupart des personnes (dans le cas des universités françaises) qui ont participé à ce questionnaire sont responsables du D.U. Passerelle pour l'apprentissage du français à l'université, l'absence d'outils de suivi signifie qu'une fois les étudiants inscrits dans les différents diplômes, ils n'ont pas de moyens d'accompagnement ou de soutien les aidant à ne pas se décourager et à mener à terme leurs études . En effet, le niveau B2 en français exigé en France pour l'entrée en Licence indique que les compétences sont encore fragiles, notamment en matière de maîtrise de la langue académique et de méthodologie du travail universitaire. L'un des enjeux des prochaines années sera d'accompagner les étudiants post-D.U. Passerelle afin de leur permettre de mieux s'adapter au système universitaire français.

2.3 Engagement civique

À la question "Votre université informe-t-elle les étudiants exilés de la possibilité de s'impliquer dans la vie civique et/ou communautaire ?", 6 participants ont répondu négativement contre 23 positivement. Les autres ont déclaré ne pas en avoir connaissance. En outre, 16 participants ont déclaré que l'engagement civique était reconnu dans le parcours académique (*open badges*, stages, points bonus, certificats, cours optionnels/ouverts, etc.), 11 participants ont donné une réponse négative, tandis que 8 ont déclaré ne pas connaître les mécanismes de reconnaissance d'un tel engagement.

Pour comprendre ces résultats, il est important de savoir qu'en France, le décret n° 2017-962 relatif à la reconnaissance de l'engagement associatif, social ou professionnel des étudiants, publié le 10 mai 2017, étend la reconnaissance de l'engagement étudiant à l'ensemble des EES. Le décret prévoit que les EES doivent mettre en œuvre un dispositif garantissant la validation, pour l'obtention d'un diplôme, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par leurs étudiants dans l'exercice d'activités associatives, sociales ou professionnelles. Malgré l'existence de ce décret, certaines universités ne reconnaissent toujours pas l'engagement civique, peut-être en raison d'un manque de système de reconnaissance des compétences, comme le montrent les résultats.

À la question de savoir s'il existe ou non une association ou un collectif d'étudiants exilés ou pour les étudiants exilés à l'université, seuls 9 participants ont répondu par l'affirmative, tandis que 5 ne savaient pas. La majorité des participants au questionnaire (21 réponses) ont répondu par la négative. En ce qui concerne la présence et/ou la représentation des étudiants exilés dans les organes décisionnels de l'université, 9 participants ont déclaré ne pas être au courant. Seuls 2 participants ont déclaré que les étudiants réfugiés étaient représentés dans les instances de décision, tandis que 24 ont répondu par la négative.

Le manque de représentation des étudiants exilés dans les associations/collectifs et dans les organes décisionnaires de l'université sont des indicateurs. En effet, même si l'université investit beaucoup de temps pour informer les étudiants en général et également les étudiants exilés de leur existence et de leur fonctionnement, il se peut que l'information sur de telles possibilités ne soit pas suffisamment perçue comme étant accessible par les étudiants dans la mesure où ils ne s'autorisent pas à s'investir davantage à cause d'un manque de confiance en eux ou de freins psychologiques. Il se peut également qu'il n'y ait pas de suivi ou de conseils pour créer ces types d'associations ou pour intégrer les conseils et organes de décision de l'université.

Dans les réponses à la question suivante, relative à la collaboration avec des organisations externes : "Votre université travaille-t-elle avec des organisations externes (entreprises, ONG, associations) pour promouvoir l'engagement civique et/ou l'inclusion socioculturelle des étudiants exilés ?", la figure 7 montre que la majorité des EES travaille avec ces tiers.

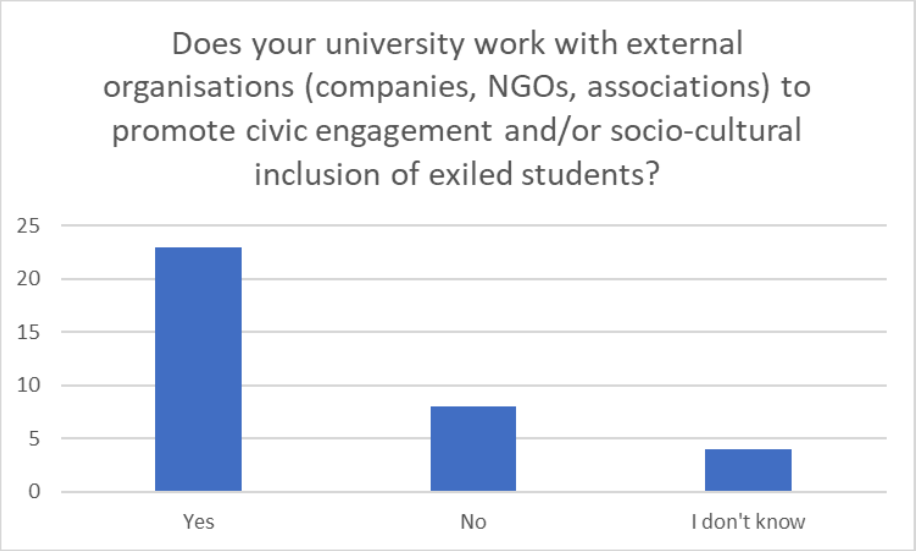

Figure 7. Travail avec des organisations externes.

Des associations telles que UNiR, SILLAT, le réseau MEnS et bien d'autres, travaillent avec les universités afin de proposer des stages, des activités socioculturelles et du bénévolat. Ce sont des opportunités pour les étudiants exilés de rencontrer de nouvelles personnes (et donc de créer des réseaux sociaux), de partager leurs connaissances dans différents domaines (culturel, professionnel, personnel) et d'apprendre des autres en dehors du contexte universitaire.

Enfin, les participants ont également été interrogés sur leur soutien aux projets culturels et artistiques conçus et développés par des étudiants en exil. La majorité des institutions ont répondu positivement, comme le montre la figure 8.

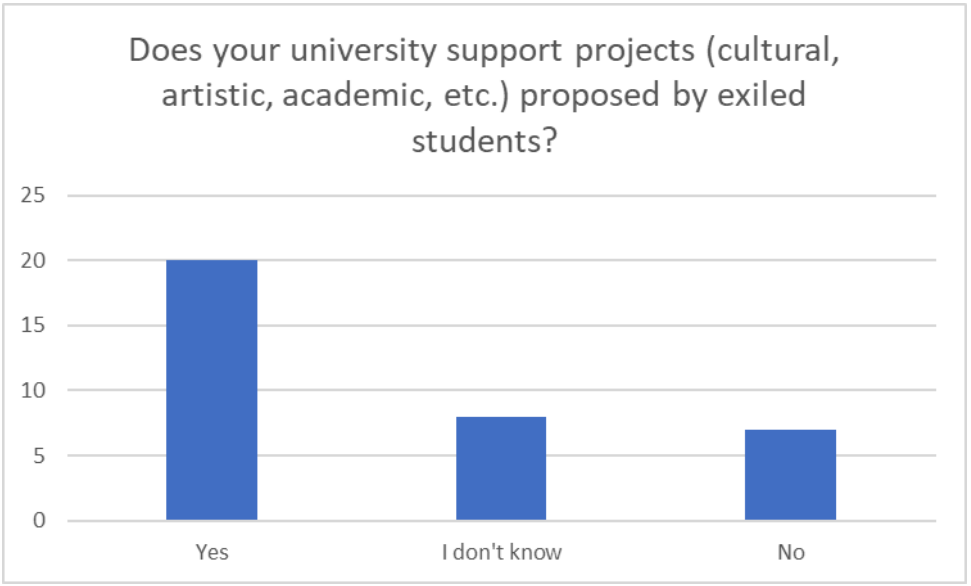

Figure 8. Soutien de projets culturels et artistiques développés par des étudiants exilés.

Les universités soutiennent les étudiants exilés au même titre que tous les autres étudiants dans leurs projets artistiques, sociaux ou culturels. Elles contribuent à la communication et à la diffusion des événements, même si certaines institutions apportent également un soutien logistique et financier, comme le montre la figure 9.

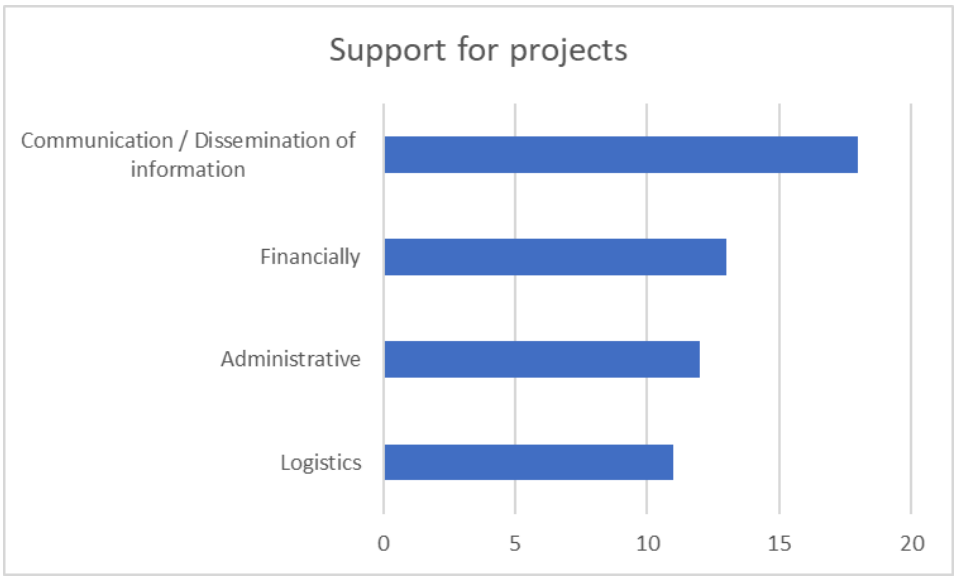

Figure 9. Soutien de projets culturels et artistiques développés par des étudiants exilés.

3. Aperçu de la situation

3. Aperçu de la situation

L'une des principales conclusions à tirer de ce rapport est que les EES en France ont développé une diversité de mécanismes pour soutenir les étudiants exilés. Ces mécanismes visent principalement à faciliter l'entrée à l'université (par la reconnaissance des compétences), à soutenir leur continuité (par le renforcement des capacités) et à interagir avec la société dans son ensemble (par l'engagement civique), plutôt qu'à les aider à faire la transition vers le marché de l'emploi. Les EES se concentrent d'abord sur les étudiants exilés en tant qu'individus évoluant dans un collectif, avec le souci de leur faire créer des liens pour qu'ils puissent exprimer et subvenir à leurs besoins primaires, étape élémentaire avant de se concentrer sur l'inclusion académique et sociétale au sens plus large.

En ce qui concerne les mécanismes de soutien dans les trois phases d'entrée et de maintien dans l'ES (voir Melo-Pfeifer, Brinkmann & Gerwers, 2024), nous pouvons observer que la plupart des mécanismes de soutien en place sont orientés vers l'accueil et l'hébergement immédiat de cette population d'étudiants et que peu de mesures ou d'actions de suivi sont mentionnées (en termes de diversité et de fréquence de leur présence). En effet, seuls neuf participants ont répondu par l'affirmative à la question de l'existence de mécanismes de suivi.

Si nous prenons en considération une approche globale de l'université (Friedrich et al, 2021), nous pouvons observer que les EES s'efforcent de couvrir les différentes dimensions de la vie universitaire des étudiants exilés (figure 10).

macro	• suivi pour aider à trouver un emploi • lien avec la société civile • partenariats avec des associations externes
méso	• aide à la recherche d'un logement ou d'un job d'étudiant • fournir des occasions d'interaction plus informelle (par le biais d'activités sportives et artistiques, par exemple)
micro	• offrir des cours dans la langue d'accueil et/ou la langue d'enseignement pour permettre aux étudiants d'étudier à l'université • aider à naviguer dans le système d'enseignement supérieur français

Figure 10. Une approche globale de l'université dans les EES.

En outre, plusieurs participants ont souligné certains défis, ce qui nous permet d'affirmer que la pérennité est un facteur fondamental dans la conception et la mise en œuvre efficaces des mécanismes de soutien aux étudiants exilés. En effet, si des programmes d'aide, tels que des cours de langue et des ateliers, peuvent être mis en place, leur maintien à long terme peut s'avérer difficile en raison du besoin continu d'engagement financier et institutionnel, ainsi que de ressources humaines. Ce problème est encore aggravé par les contraintes financières et de personnel, qui peuvent conduire à la réduction des initiatives de soutien existantes. Ces réductions risquent d'entraîner une perte de savoir-faire et d'expertise institutionnelles, ce qui pourrait compromettre la capacité de l'institution à réagir efficacement à l'avenir. L'épuisement progressif des ressources souligne l'importance de considérer et de gérer les systèmes de soutien existants non pas comme des solutions temporaires à des défis immédiats et à court terme, mais comme des engagements durables nécessitant un investissement soutenu.

Les réponses concernant les défis pour l'avenir suggèrent que ces structures de soutien sont souvent perçues comme temporaires. Cependant, si la pérennité est essentielle à leur efficacité, elles doivent être renforcées par une planification stratégique à long terme, soutenue par des sources de financement stables et une main-d'œuvre qualifiée et régulièrement formée. Pour assurer une perspective à long terme à ces structures, une plus grande implication des groupes de défense des droits des réfugiés et exilés et des décideurs politiques est nécessaire, ainsi que l'intégration des étudiants exilés dans les processus de prise de décision - une approche qui, selon les personnes interrogées, reste peu mise en œuvre dans les universités en France.

4. Suggestions

4. Suggestions

Cette section s'appuie sur les recommandations et les suggestions formulées par les personnes interrogées dans la dernière question de l'enquête. La formulation de la question était la suivante : "Sur la base de votre expérience, quelles suggestions feriez-vous pour améliorer la réactivité des universités dans l'accueil des étudiants exilés ?" Cette formulation a été choisie pour aborder les questions de durabilité et de résilience des structures déjà en place, une question qui est au centre du projet AGILE.

Selon les 31 participants (sur 35) qui ont proposé des suggestions, pour améliorer l'inclusion des étudiants exilés dans les EES et dans l'espace socioculturel français dans son ensemble, les universités devraient prendre des mesures ciblées et pérennes. Les domaines suivants ont été notamment mentionnés pour améliorer la durabilité et la résilience des établissements d'enseignement supérieur :

- **Garantir des ressources financières adéquates** et, en particulier, la reconnaissance des programmes spécifiques à l'attention des étudiants exilés par les universités.

  > *"Nous avons besoin d'obtenir des financements ainsi que la reconnaissance institutionnelle de tous les programmes dédiés aux étudiants en exil. Jusqu'à présent, tous ces programmes reposent sur l'investissement et l'énergie de personnes désireuses de s'impliquer. Ancrer ces programmes dans la mission de l'université les rendrait plus durables*".

  Un autre participant a souligné :

  > *"La volonté de l'université et de l'équipe d'accueil est forte, mais nous sommes limités dans l'accueil par manque de personnel et de financement..."*

- **Développer le soutien linguistique, dans la langue d'accueil et/ou la (les) langue(s) d'enseignement ainsi que les mécanismes de reconnaissance des cursus antérieurs.**
  Un participant a déclaré : *"Proposer davantage de cours de langue, mieux reconnaître les diplômes et les parcours des étudiants exilés".*

- **Renforcer les services de conseil et de soutien clairement désignés à cette fin**, en accordant la priorité aux défis particuliers auxquels sont confrontés les étudiants réfugiés. À ce sujet, un participant a évoqué la nécessité d'un *"personnel dédié à l'information et à l'accueil des étudiants"*. Certains participants ont suggéré qu'il serait préférable d'avoir un bureau spécifique qui coordonne toutes les demandes des étudiants exilés. Cela pourrait aider les étudiants à faire face au stress et à l'insécurité linguistique :

  > *"Je pense qu'il est important d'avoir un guichet unique (bureau) qui coordonne tous les services qui devront répondre aux besoins des étudiants exilés, et qu'ils soient accueillis et compris. Beaucoup d'étudiants exilés ne parlent pas nécessairement très bien la langue de leur pays d'accueil. L'expérience de l'exil est déjà traumatisante et l'insécurité linguistique qui en découle (peur de ne pas comprendre correctement/peur de ne pas être compris correctement) est une source d'angoisse importante. A cela s'ajoutent la multiplication des interlocuteurs et la complexité administrative qui peuvent fortement perturber leur installation à l'université et leur capacité à s'investir dans les contenus enseignés."*

- **Mettre en place des campagnes de sensibilisation dans le but de former le personnel universitaire et les étudiants** sur les défis spécifiques auxquels les réfugiés sont confrontés ("*Personnel dédié à l'information et à l'accueil des étudiants, sensibilisation du personnel et offre de formation"*). Un participant a souligné l'importance de former le personnel à faire preuve d'empathie face aux demandes et aux situations particulières des étudiants exilés :

  > *"L'autre suggestion est de former systématiquement le personnel administratif à l'accueil des étudiants exilés, dont les demandes sont parfois complexes et ambivalentes.* ***Il est important qu'ils rencontrent des personnes bienveillantes et empathiques****."*
  > *"Prévoir également une personne référente dans les composantes dédiées à l'accueil et au suivi des étudiants exilés."*

- **Établir une politique nationale pour l'accueil obligatoire des étudiants exilés :** :

  > *"Si une véritable politique nationale était mise en place (par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche; par exemple), elle rendrait obligatoire l'accueil des étudiants exilés et ne reposerait pas uniquement sur les épaules de quelques collègues sensibles à cette question*."

Les recommandations des personnes interrogées soulignent la nécessité d'un plaidoyer continu et d'un engagement institutionnel pour garantir l'accès, le soutien et la réussite des étudiants réfugiés. Au fur et à mesure que les universités évoluent pour relever ces défis, elles devraient investir dans des solutions pérennes qui soutiennent la résilience à long terme des EES en matière d'accueil, d'inclusion et de réussite des étudiants exilés.

5. Conclusion

5. Conclusion

Ce rapport décrit les mécanismes de soutien mis au service des étudiants exilés dans les EES français, sur la base des réponses à un questionnaire en ligne élaboré dans le cadre du projet AGILE. L'enquête s'est concentrée sur trois domaines clés : la reconnaissance des compétences, le renforcement des capacités et l'engagement civique. Notre analyse identifie les défis communs auxquels ces institutions sont confrontées pour accueillir et inclure ce public spécifique. Elle présente leurs suggestions pour créer des systèmes de soutien plus durables et continus. Si les universités interrogées ont réalisé des progrès notables dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de reconnaissance des compétences et de renforcement des capacités, des lacunes importantes subsistent dans la mise en place de mécanismes efficaces d'engagement civique et de suivi.

Les recommandations formulées par les répondants à l'enquête en France mettent en évidence les principaux domaines d'amélioration des mécanismes de soutien des EES aux étudiants exilés, notamment la garantie et le développement de ressources financières adéquates, le maintien et l'augmentation des structures d'accueil, de conseil et de soutien, les campagnes de sensibilisation menées pour former le personnel universitaire et les étudiants, et la mise à disposition aux étudiants exilés d'une personne de contact qui les accompagnera et les guidera. En outre, la mise en œuvre des politiques nationales et de financements en faveur de l'accueil des étudiants exilés permettra de renforcer l'engagement pris par plusieurs universités en France et d'étendre l'implication à plus de membres de la communauté universitaire, personnels et étudiants.

Dans l'ensemble, un soutien pérenne aux étudiants exilés nécessite des engagements à long terme sur le plan financier, institutionnel et des ressources humaines. L'expérience française montre que, si des programmes et des structures initiaux peuvent être mis en place, ils doivent souvent être réduits en raison de contraintes financières et humaines, au risque de perdre au fil du temps l'expertise institutionnelle et humaine acquise. Pour éviter de considérer ces initiatives comme des solutions temporaires, les universités nécessitent un financement stable, une planification stratégique et une plus grande participation des étudiants exilés à la prise de décision.

6. Références

6. Références

- Entraide universitaire française. (s.d.). Une aide financière aux étudiants réfugiés en France. https://entraide-universitaire.fr/
- France Education International. (s.d.). *Qui sommes-nous ?* *https://www.france-education-international.fr/hub/qui-sommes-nous*
- France Universités. (2024, 25 septembre). L'Université en chiffres : France Universités. https://franceuniversites.
- Friedrich, T., Ruano, B., Melo-Pfeifer, S. (2021). *Une approche universitaire globale de l'intégration des étudiants migrants et réfugiés humanitaires : Reflections on the practical implementation of education policies and programmes at Universidade Federal do Paraná (UFPR), in Brazil. Journal of international Mobility*, 1(9), 103-120. DOI : 10.3917/jim.009.0103.
- Légifrance. (2017). Décret no 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle. *Journal officiel de la République française, 0110.* *https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034675719*
- Melo-Pfeifer, S. & Gerwers, F. (2023). *Design principles for improved curricula and institutional change for the benefit of refugee students.* DOI: 10.25592/uhhfdm.13420. https://agileproject-erasmus.eu/Principles-for-institutional-change-and-curriculum-design-to-welcome-refugee
- Melo-Pfeifer, S., Brinkmann, L. M., & Gerwers, F. (2024) *Promoting and sustaining the transition of refugee students to Higher Education*. Consortium AGILE. URL : https://agileproject-erasmus.eu/ (section " Results ").Doi : 10.25592/uhhfdm.16520
- Réseau MEnS. (s.d.) *Qui sommes-nous ?* *https://reseau-mens.org/presentation/*
- UNESCO. (2017). Recommandation sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés en vertu de la Convention de reconnaissance de Lisbonne et exposé des motifs. Dans Conseil de l'Europe (DGII/EDU/HE).3 rev Paris/Strasbourg. URL : https://www.enic-naric.net/fileusers/7473_Recommendation_on_Recognition_of_Qualifications_Held_by_Refugees_Displaced_Persons_and_Persons_in_a_Refugee_like_Situation.pdf
- UNiR. (s.d.). . *Qui sommes-nous ?* *https://www.uni-r.org/qui-sommes-nous*
- Université de Lille. (s.d.) *Un accompagnement adapté à tous-tes*. https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/faire-de-la-solidarite-notre-priorite/accueil-et-amenagement-des-etudes
- Université de Lille. (s.d.) : Dispositif LIEnS. https://www.google.com/url?q=https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/faire-de-la-solidarite-notre-priorite/accueil-et-amenagement-des-etudes&sa=D&source=docs&ust=1742320714884411&usg=AOvVaw3Q9Oy4qf-5TbEygFhXnBE3

- Université Grenoble Alpes. (s.d.). *Colibri : Le Comité Réfugiés accompagne les personnes en exil.* https://colibri.

- Sillat. (s.d.). *Qui sommes-nous ? https://sillat.org/qui-sommes-nous/*

Remerciements

Ce rapport a été produit dans le cadre du Work Package 5 du projet AGILE financé par le programme Erasmus+ de l'Union Européenne : "Higher education resilience in refugee crises : forging social inclusion through capacity building, civic engagement and skills recognition" (résilience de l'enseignement supérieur dans les crises de réfugiés : forger l'inclusion sociale par le renforcement des capacités, l'engagement civique et la reconnaissance des compétences). (www.agileproject-erasmus.eu, numéro de projet 2022-1-FR01-KA220-HED-000087334).
Les auteurs de cette étude tiennent à remercier toutes les institutions qui ont répondu au questionnaire. La présentation générale et les icônes ont été conçues par Ioanna Tsakarelou (Web2Learn). Les graphiques, tableaux et figures ont été conçus par Fernanda Fiallos.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Ce document n'engage que son auteur et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Auteurs

Anthippi Potolia

Maîtresse de conférences à l'université Paris 8 - Département Communication et Français Langue Etrangère

Anthippi Potolia est maîtresse de conférences en linguistique appliquée au département de Communication-Français Langue Etrangère (COM-FLE). Avant de rejoindre l'université Paris 8, elle était coordinatrice pédagogique à la Mairie de Paris pour les cours de Français Langue Etrangère (FLE) et les cours pour migrants et réfugiés adultes avec ou sans éducation scolaire dans leur langue maternelle.
Elle a participé à plusieurs projets nationaux et européens sur l'éducation plurilingue et la compétence interculturelle et la formation des enseignants. Depuis septembre 2020, elle est la référente pédagogique et scientifique du Diplôme Universitaire Passerelle pour l'apprentissage du FLE par les réfugiés. Elle est également responsable du projet Erasmus+ AGILE.

Fernanda Fiallos

Étudiante en master à l'université Paris 8 - Département Communication et Français Langue Étrangère

Fernanda Fiallos est candidate au doctorat en psycholinguistique. Dans son projet de thèse, elle explore la distinction entre le bilinguisme et les troubles spécifiques du langage chez les enfants bilingues espagnol-français. Cependant, ses intérêts académiques s'étendent également aux études sociolinguistiques, en particulier à travers son travail en tant qu'assistante de recherche dans le projet Erasmus+ AGILE. En outre, elle travaille comme professeure d'espagnol dans l'enseignement secondaire.